

Philippe Meirieu nous a remis un magnifique texte de quelque 70 pages sur les questions que soulève l'école aujourd'hui. Son idée maîtresse est qu'il est temps de revoir le *pacte éducatif* qui émergea des impératifs d'une société républicaine et industrielle. En effet, tout a changé depuis et le monde de l'école est traversé d'attentes et de courants contradictoires. Il faut donc clarifier les choses, engager un vrai débat afin d'insérer l'éducation dans un projet de société qui engage ses multiples acteurs. Voici un résumé du texte de Philippe Meirieu qui m'a laissé carte blanche pour le présenter.

Simone Forster

Pour un nouveau «pacte éducatif»

L'école est un domaine où s'entrecroisent les préoccupations privées, les exigences de la chose publique, les intérêts les plus intimes et les enjeux les plus politiques. Il s'agit, tout à la fois, du sort de nos enfants et de l'avenir collectif du pays.



© Gianni Ghiringhelli

Un chantier doit s'ouvrir: il s'agit de statuer sur les principes fondamentaux du service public d'éducation

«La démobilitation des élèves rend l'enseignement de plus en plus difficile»

Qui pourrait nous reprocher de chercher à procurer à notre fils ou à notre fille les meilleures conditions de scolarisation, quitte à prendre quelques libertés avec la carte scolaire et à faire pression pour qu'ils soient dans une bonne classe? Et comment ne pas voir, qu'en agissant ainsi, nous contribuons à ruiner l'idéal d'une Ecole de la République offrant à tous, équitablement, le même instrument d'intégration sociale et la même égalité des chances?

L'enjeu est de taille: un nouveau pacte scolaire peut-il être défini? Comment réarticuler, en son sein, les intérêts individuels et le bien commun, capables de les transcender? Pour avancer dans ce domaine, nous proposons de reprendre ici la question à partir d'un paradoxe rarement repéré et sur lequel il pourrait y avoir un large consensus: l'instruction est obligatoire, mais l'apprentissage, lui, ne se décrète pas. Voilà ce qu'on ne dit jamais et qui, pourtant, détermine tout.

L'instruction est obligatoire...

Dans un univers où les connaissances se renouvellent vite, où tous les métiers supposent la maîtrise de savoirs théoriques et de compétences technologiques de plus en plus poussés, où la participation à la vie publique requiert la compréhension de phénomènes complexes, l'enseignement devient un enjeu capital, une activité essentielle. Peut-être même l'activité essentielle.

... mais l'apprentissage ne se décrète pas!

Le monde d'aujourd'hui devient une «grande école» où, à marche forcée, nous devons apprendre. Et nos enfants n'ont jamais autant, aussi tôt et de manière aussi forte, été mis en demeure d'apprendre. Bref, l'instruction n'a jamais été plus obligatoire. Il n'est donc pas

étonnant que les pédagogues viennent rappeler une évidence: l'apprentissage reste toujours, irréductiblement, un acte libre, posé par un être qui décide d'apprendre et prend le risque, à un moment donné de son histoire, de faire quelque chose qu'il ne sait pas faire pour apprendre à le faire. Sans le désir d'apprendre, enseigner est une entreprise vaine. Voilà le cœur du malaise enseignant, l'objet du malentendu entre l'école et les familles. Le pédagogue met le doigt sur l'écart entre la volonté d'instruire et le désir d'apprendre. Le fait est là: apprendre requiert un passage à l'acte, une décision intérieure que nul ne peut jamais complètement dicter.

La pierre d'achoppement

Le malaise enseignant est l'expression d'une contradiction, qui ne fut jamais aussi vive, entre la pression sociale pour que les élèves apprennent et la démobilitation de ces derniers, sollicités par mille choses qui leur paraissent infiniment plus séduisantes. La pression sociale impose aux maîtres d'enseigner et de rendre compte de leurs résultats. La démobilitation des élèves rend cet enseignement de plus en plus difficile. Plus que jamais, l'instruction est obligatoire et l'apprentissage aléatoire.

Un même problème... deux réponses contradictoires!

Deux manières de se dégager de cette contradiction se dessinent dans la cacophonie des débats sur l'éducation. Les uns, les «républicains de l'Ecole», expriment la position classique d'une «école sanctuaire», dédiée à la transmission rigoureuse et exigeante des savoirs. Le rôle de l'Ecole est de transformer l'enfant en élève, d'ignorer les appartenances sociologiques et les problèmes psychologiques afin de lui permettre, grâce aux savoirs, de s'exhausser jusqu'au plus



hauts sommets de l'humain. La question du désir d'apprendre se résout d'elle-même par la seule présence de l'exigence culturelle. Il faut arracher, par la contrainte, les élèves à l'ignorance, afin qu'une fois instruits, ils deviennent enfin des hommes libres.

A l'opposé, les «libéraux», partisans de faire du marché l'outil essentiel de régulation du système scolaire. L'Etat doit fixer un cadre minimal (des programmes et des examens nationaux). Aux établissements et aux enseignants, ensuite, de faire preuve de leur savoir-faire et de parvenir à inventer les modalités les plus efficaces de transmission. Les «libéraux» pensent qu'en matière éducative, comme ailleurs, le meilleur contrôle, c'est le marché, la loi de l'offre et de la demande. Que les enseignants aient enfin à rendre des comptes et ils trouveront bien les moyens de mobiliser le désir des élèves!

Cette opposition est évidemment caricaturale. Tout le monde veut garantir l'égalité des chances et la réussite de tous. Les «républicains» pensent y parvenir en imposant une école unique, avec les mêmes pratiques et les mêmes exigences pour tous. Les «libéraux» sont convaincus que seule la mobilisation des acteurs locaux dans des projets d'établissements disposant d'une grande marge d'autonomie peut permettre l'invention de méthodes pédagogiques, adaptées à chaque élève.

La rupture de l'équilibre entre les intérêts individuels des familles et le bien commun de l'Ecole de la République

La disparition des consensus philosophiques et moraux, de la confiance dans la promotion par le travail et le mérite, de l'espoir de voir l'école compenser les inégalités de fortune, font apparaître le phénomène de la consommation d'école. Plus question d'adhérer les yeux fermés au discours des maîtres: de tous côtés et dans tous les domaines émergent le droit de regard et, avec lui, l'expression des intérêts individuels. Chacun exige la réussite de ses enfants. Les revendications individuelles érodent le projet collectif.

Ces éléments expliquent la confusion des querelles idéologiques autour de l'école. Celle-ci n'est plus investie d'une mission claire capable d'assigner à chacun sa place et de garantir les droits et les devoirs de tous. Résultat: tout le monde se plaint. Les enseignants, parce qu'ils ne sont plus respectés, qu'ils sont l'objet de pressions insupportables de la part des familles qui font intrusion dans leur champ de compétences. Les parents, parce qu'ils se sentent tenus à l'écart, qu'ils vivent mal le pouvoir des enseignants sur l'avenir scolaire de leurs enfants ainsi que les inégalités entre les établissements et les

classes. Les élèves sont pris en tenaille entre ces deux camps. En réalité, ce que confirment les querelles scolaires, c'est l'absence d'un «pacte éducatif» entre les différents partenaires, d'une conception commune du «bien commun éducatif», d'une véritable «institution» capable d'articuler intérêts particuliers et intérêt général.

Quelques principes fondamentaux pour sortir d'une situation difficile et d'une alternative trop simple

Nous proposons de partir de trois principes fondamentaux afin d'en dégager des hypothèses d'action: l'Ecole doit être publique; un service public, une institution dont la définition des missions et des moyens doit être du ressort de la représentation nationale.

Premier principe: «L'Ecole doit être publique»

Si la famille et l'Ecole sont deux institutions éducatives, la famille, est organisée autour de la filiation, tandis que l'Ecole se structure autour de la transmission des savoirs. Le rôle de la famille est essentiel pour assurer l'ancrage dans une généalogie et la possibilité de se projeter dans l'avenir. A la famille revient donc la charge d'assurer la filiation et de garantir un espace pour grandir. L'école fournit à l'enfant des repères extérieurs, des points d'appui pour l'exercice de sa liberté: connaissance d'autres langages, d'autres mondes, d'autres cultures. Cette fonction d'ouverture n'a sans doute jamais été aussi importante qu'aujourd'hui.

Comme le dit si bien Bernard Rey, «l'école est le lieu où l'on apprend que la vérité d'une parole n'est pas relative au statut de celui qui l'énonce». La vérité se découvre et se construit dans une démarche exigeante de confrontation sereine, dans un travail où l'on se défait de ses velléités hégémoniques, où l'on accepte de se remettre en question, d'avoir tort, de reconsidérer son point de vue. L'école est un lieu où il y a à discuter, à examiner avant d'adhérer.

C'est parce que la culture n'est pas une marchandise, ni une affaire strictement privée, que l'Ecole doit être publique. Seul l'Etat peut garantir l'existence et la nécessaire autonomie d'une institution qui échappe aux lois qui régissent le «commerce des hommes».

Deuxième principe: «L'Ecole doit être un service public»

Si l'on entend par «usagers», des citoyens qui demandent un droit de regard sur une institution qu'ils contribuent à définir et à financer, on doit accepter qu'ils exercent un contrôle sur le service public d'éducation. «L'obligation de ...



© Gaëlle Ghiringhelli

Apprendre requiert une décision intérieure que nul ne peut complètement dicter

«L'école n'est plus investie d'une mission claire capable d'assigner à chacun sa place et de garantir les droits et devoirs de tous»

moyens» doit donc se développer car c'est sur elle que portent l'exigence et le contrôle social. Obligation de moyens à l'égard de chaque élève: chacun doit rencontrer assez de sollicitations intellectuelles et culturelles pour lui donner le goût d'apprendre; chacun doit pouvoir accéder aux ressources documentaires, chacun doit disposer de l'accompagnement nécessaire pour qu'il puisse évaluer ses progrès et ses difficultés, effectuer les tâches qui lui permettront de se remettre à niveau ou d'approfondir ce qu'il a appris. Chacun doit disposer des conditions lui permettant de s'exprimer, de tâtonner sans être brimé par ses pairs; chacun doit pouvoir compter, à cet égard, sur l'autorité d'un maître, autorité qui autorise à apprendre, à oser faire ce qu'on ne sait pas encore faire pour savoir le faire. Pour parvenir à cela, il est nécessaire que chaque établissement affiche clairement l'ensemble des dispositifs concrets qu'il met à disposition. Plutôt que d'un projet d'établissement, il faut que les usagers puissent disposer d'un contrat d'établissement. A l'Etat, dans le cadre d'un pacte éducatif, de définir exactement les chapitres de ce contrat, qui constituent les priorités éducatives nationales. A lui de garantir que les établissements disposent des moyens nécessaires pour remplir leur contrat. Aux équipes d'enseignants de répondre aux questions posées. A la communauté éducative tout entière – enseignants, parents, élèves – de créer des dispositifs d'observation et d'évaluation des propositions pédagogiques annoncées.

La forme la plus importante du recours concerne l'aide au travail scolaire. Les parents eux-mêmes peuvent participer, dans ce cadre, à la vie de l'établissement: animer un atelier de lecture ou de théâtre, un club d'échecs ou d'astronomie, assurer des permanences en salle informatique. Ce partenariat est précieux: il faut toutefois qu'il soit préparé et évalué, que les apprentissages qu'il propose s'inscrivent dans une progression pédagogique rigoureuse afin d'éviter la simple juxtaposition d'activités hétéroclites. Il ne s'agit pas d'un partenariat de substitution ni d'un partenariat de compensation, mais d'un véritable partenariat.

Pour s'engager dans cette voie, il faut que les équipements collectifs publics soient utilisables toute l'année. De plus, il faut que les établissements scolaires disposent d'une marge importante d'initiative et d'autonomie. C'est dans la mesure où les questions qui se posent dans le système scolaire seront traitées d'abord par lui-même qu'il demeurera – ou, plutôt, deviendra vraiment – un service public.

Troisième principe: «L'Ecole est une institution dont la définition des missions et des moyens doit être du ressort de la représentation nationale»

Un chantier doit s'ouvrir sur les droits et devoirs des enseignants, des parents et des élèves avec l'ensemble des partenaires concernés, dans les écoles et les bassins de formation, puis au niveau de l'Etat. Il s'agit de statuer, dans un texte officiel, sur les principes fondamentaux du service public d'éducation: l'obligation de moyens, l'information sur les dispositifs pédagogiques mis en œuvre, la publication des résultats scolaires, l'élaboration et le respect des règlements des établissements, les conditions de participation des différents acteurs à la vie de l'Ecole. Il s'agit aussi de regarder de près des questions très concrètes comme la communication des résultats scolaires des élèves, les modalités des recours, le système des obligations et des sanctions, etc. Bref, il s'agit de mettre en place un véritable pacte qui soit discuté *in fine* au niveau le plus élevé.

Pour un débat démocratique sur l'Ecole

L'éducation est un enjeu de société, l'enjeu citoyen par excellence. C'est notre responsabilité majeure face à l'avenir. L'Ecole mérite qu'on prenne le temps de voir ce qui s'y passe réellement, de comprendre quels sont les enjeux et de légiférer en connaissance de cause. Je dois vouloir pour notre Ecole ce que je veux pour mes enfants. Je dois vouloir pour mes enfants ce que je veux pour notre Ecole. Ce ne sera pas facile. Ce n'est pas une raison pour ne pas essayer. ●

Pour en savoir plus...

L'école et les parents: la grande explication

(sous la direction de Philippe Meirieu), éditions PLON, éditions de poche Presses Pocket

Deux voix pour une école,

entretiens avec Xavier Darcos, Editions Desclée de Brouwer

Faire l'Ecole, faire la classe,

à paraître en mars 2004 aux éditions ESF

L'organisation du recours: une exigence essentielle du service public

Les parents et les élèves redoutent de subir des verdicts arbitraires, de supporter des situations injustes ou discriminantes sans pouvoir se retourner vers un interlocuteur capable de les accueillir et de les écouter. La capacité de l'école à proposer des recours aux élèves et à leur famille est la véritable condition de la démocratisation de l'accès aux savoirs. Il est essentiel que ce soit dans l'école ou à l'initiative de l'école que le recours systématique soit organisé.



L'Ecole mérite qu'on mette en place un véritable pacte qui soit discuté au niveau plus élevé